

Un habitant informé est un habitant satisfait...

Le Brimontais



Civisme et rappels,
Présentation de la bibliothèque,
Rubriques associatives...



PÂQUES

(La Brimontaise)

Une chasse aux oeufs a été organisée le lundi de Pâques! Parents et enfants ont pu profiter pleinement de ce bon moment partagé avec l'équipe de la Brimontaise!



19/04

BROCANTE / LA BRIMONTAISE.

Cette année, notre brocante a remporté un vif succès, accompagnée du beau temps et de nombreux visiteurs!

Le stand restauration était à son maximum, pendant midi, et le stand buvette a rafraichi nos brocanteurs!!



Sommaire

05	Le mot du Maire	
06	Délibérations	
13	Nos amis les chiens et le Stationnement	
14	Rappel sur les déchets verts	
15	Le Club de la Butte	
16	Présentation de la Bibliothèque	
17	Idée Bricolage	
18	Que se passe-t-il dans notre Ecole?	3

**le
Bri
mon
tais**

03
Juillet 2015



**Comité de
Rédaction/**
Commission
Information de
Brimont, Bernadette
(Le Club de la
Butte), Nadine (La
Brimontaise) et
Amélie (école).
**Conception et
impression /**
Alliance Partenaires
Graphiques



Le mot du maire



Madame, Monsieur,

Dans mon dernier mot, je vous faisais part de mes craintes sur l'avenir de notre Commune et de notre intercommunalité. Aujourd'hui, la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est votée.

Les interco devront avoir une population minimum de 15.000 habitants alors que la nôtre en a moins de 9.000.

Quel regroupement aurons-nous ? Pourra-t-on choisir avec qui aller ? Quelles compétences seront retenues ?

Beaucoup de questions se posent à nos 12 communes. Il nous faudra y réfléchir dans les semaines à venir.

Le texte de loi n'a pas retenu l'élection des délégués communautaires au suffrage direct. C'est une chance pour nos communes qui verront ainsi leurs élus pouvoir siéger aux intercommunalités.

L'effort demandé pour la réduction des déficits publics est insoutenable et inéquitable en le faisant majoritairement reposer sur nos collectivités.

Les associations de Maires et Présidents d'intercommunalité se mobilisent et une journée nationale d'action est prévue le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer.

La télévision Russe est venue faire un reportage dans notre région pour relater leur implication dans la grande guerre de 14-18. Une équipe s'est rendue au fort pour un tournage.

Les soldats Russes ont tenté de reprendre en vain le fort qui est resté aux mains des Allemands pendant toute la guerre. Il a servi à retenir les prisonniers de guerre.

Si vous vous rendez à la mairie, vous pourrez faire connaissance avec Kelly, notre nouvelle secrétaire de mairie, qui occupe ce poste depuis le licenciement de l'ancienne secrétaire dont j'ai dû me séparer.

Je remercie les nombreuses personnes qui m'ont apporté leur soutien aussi bien moral que pour leurs propositions de services pour vouloir m'aider dans les tâches administratives.

Que cette période estivale soit propice à vous ressourcer pour vous permettre de reprendre vos activités dans les meilleures conditions!

Jean-Pierre DESPLANQUES



Délibérations Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRIMONT

Séance 10/02/2015

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur André Jacob,
- Monsieur Brice Gournay.

**DELIBERATION
n° 01-02-2015**

Remboursement repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de payer au Club de la Butte la somme de 360.00 €uros, mandatée sur le compte 6232, en remboursement de l'avance faite pour les repas des personnes âgées.

**DELIBERATION
n° 02-02-2015**

Travaux de voirie « Rue de la Couverault »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de poursuivre les travaux de viabilisation de la rue de la Couverault (jusqu'au droit de la nouvelle construction de Mr et Mme RUYER COLAS) qui ont été interrompus.

Charge Mr le Maire de reprendre contact avec la SOFIM, maître d'œuvre, et l'entreprise SRTP pour les travaux de voirie et de demander un devis à l'entreprise JOSNET pour l'éclairage public.

**DELIBERATION
n° 03-02-2015**

Travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la réfection des différents nids de poules existants dans les rues du village.

**DELIBERATION
n° 04-02-2015**

Travaux de réfection du parking de la salle socio-éducative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander un devis pour la réfection du parking de la salle socio-éducative.

**DELIBERATION
n° 05-02-2015**

Travaux accès PSH (Personne en Situation de Handicap)

Monsieur le Maire expose qu'une demande lui est parvenue concernant un aménagement d'accès pour une PSH (personne en situation de handicap) à son habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à une entreprise les possibilités techniques et un devis pour ces travaux.

**DELIBERATION
n° 06-02-2015**

Limitation de vitesse dans les rues du village

Monsieur le Maire expose qu'il est saisi de demandes concernant la vitesse des véhicules dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à une entreprise des devis pour la pose de coussins berlinois et de plateformes surélevées.

**DELIBERATION
n° 07-02-2015**

Vitres de l'église

Monsieur le Maire expose qu'on l'a informé de la dangerosité des vitres de l'église et que des mesures avaient été prises en urgence pour la mise en sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire procéder par l'entreprise BERGER au remplacement des vitres défectueuses.

Séance 31/03/2015

**DELIBERATION
n° 01-03-2015**

Vente de bois frais

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de vendre le stère de bois coupé en 1 m à 35.00 Euros et en 0.50 m à 40.00 euros livré.

**DELIBERATION
n° 02-03-2015**

Vente de bois sur pied aux habitants de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix des coupes de bois pour usage personnel aux habitants de la Commune à 10 euros le stère.

**DELIBERATION
n° 03-03-2015****DELIBERATION
n° 04-03-2015****Prix d'achat d'une concession cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants pour l'achat d'une concession dans le cimetière de Brimont :

Tarif pour les concessions de 30 ans :

- Surface de 2 m2 120 euros
- Surface de 4 m2 240 euros

Tarif pour les concessions de 50 ans :

- Surface de 2 m2 200 euros
- Surface de 4 m2 400 euros

Tarif de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes de Brimont :

PERIODE ETE: du 16 avril 15 octobre

PERIODE HIVER: du 16 octobre au 15 avril

Du Vendredi 14h jusqu'au Lundi 9h

	BRIMONT	EXTERIEUR
ETE	260 EUR	520 EUR
HIVER	320 EUR	580 EUR

Du vendredi 14h jusqu'au dimanche matin 9h

	BRIMONT	EXTERIEUR
ETE	210 EUR	420 EUR
HIVER	270 EUR	480 EUR

Du Samedi 9h jusqu'au lundi matin 9h

	BRIMONT	EXTERIEUR
ETE	230 EUR	460 EUR
HIVER	290 EUR	520 EUR

Réunions professionnelles la journée hors weekend et jours fériés jusque 19h

Brimont ou extérieur 150 EUR l'été / 200 EUR l'hiver

Location en semaine en soirée du Lundi au Jeudi inclus sauf jours fériés

	BRIMONT	EXTERIEUR
ETE	75 EUR	150 EUR
HIVER	115 EUR	190 EUR

Réveillons de Noël et Jour de l'an

Brimont et Extérieur 750 €

DELIBERATION n° 05-03-2015

Tarif location de jardins communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le prix à 0.05 € le mètre carré, le prix de location des jardins mis à disposition par la commune.

DELIBERATION n° 06-03-2015

Subvention Forfaitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la subvention forfaitaire de 100 €, demandée par l'Association «LES AMIS DES BÊTES», refuge de Reims, dans le cadre de la Convention Fourrière passée avec le refuge.

DELIBERATION n° 07-03-2015

Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer au prêtre de la Paroisse, une indemnité de gardiennage de l'Eglise pour un montant de 119.55 euros pour l'année 2015.

DELIBERATION n° 08-03-2015

Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 16.90 %
- Taxe foncière (bâti) : 7.06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 6.91 %
- CFE : 11.70 %

DELIBERATION n° 09-03-2015

Subventions 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour le Budget Primitif 2015 :

Subvention CCAS	1100.00 €
Assoc.Parents élèves de St Thierry :	150.00 €
ADMR :	340.00 €
Club de la Butte	800.00 €
Familles Rurales Ass. Bermericourt Loivre	100.00 €
La Brimontaise :	1500.00 €
Amicale Mermoz Courcy :	100.00 €
Coopérative scolaire maternelle :	150.00 €

**DELIBERATION
n° 10-03-2015**

Coopérative scolaire primaire	150.00 €
Nord Champagne Football Club :	100.00 €
Ecole Intercommunale de musique :	100.00 €
Association Sportive de Brimont :	300.00 €

Achat de matériel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acheter :

- un nettoyeur haute pression sur la base du devis de l'entreprise CAMUS pour un montant de 287.50 euros HT soit 345.00 euros TTC.
- Une armoire phytosanitaire pour un montant de 500.00 euros HT et charge le maire de demander des devis.

**DELIBERATION
n° 11-03-2015****Mur du cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre DESPLANQUES, pour représenter la commune dans l'instance judiciaire engagée concernant le litige de la reconstruction du mur du cimetière, suite à l'assignation en référé du 3 avril 2013 devant le Tribunal de Grande Instance de Reims par la SMABTP et Le Bâtiment Associé et mandate la SELAS Cabinet DEVARENNE Associés pour avocat.

De façon générale, de défendre la commune dans les actions intentées et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**DELIBERATION
n° 12-03-2015****Procédure de licenciement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre DESPLANQUES, pour représenter la commune dans l'instance judiciaire engagée à l'encontre de Madame ETHUIN Nathalie, adjoint administratif 2ème classe de la commune de Brimont.

De façon générale, de défendre la commune dans les actions intentées et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**DELIBERATION
n° 13-03-2015****Budget Primitif 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 198 894.00€ en fonctionnement et 95 926.00 € en recettes et en dépenses d'investissement.

**DELIBERATION
n° 01-04-2015**

**DELIBERATION
n° 02-04-2015**

**DELIBERATION
n° 03-04-2015**

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur François-Xavier Hotte (pouvoir à Jocelyne Hotte)*
- Monsieur Brice Gournay.*

Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir assurer les missions de secrétaire de Mairie en vue de la suspension de la secrétaire de mairie actuelle.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

DECIDE:

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif 1ère classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 20 avril 2015 au 20 juillet 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 h.

Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

DECIDE:

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif 1ère classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 3 avril 2015 au 10 avril 2015 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 374 du grade de recrutement.

Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

DECIDE:

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 27 mars 2015 au 7 avril 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3 h.

**DELIBERATION
n° 04-04-2015****Délibération pour l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Filière	Grade	Fonctions ou Service (le cas échéant)	Montant moyen de référence
Administrative	Adjoint administratif 1ère Classe	Secrétaire de mairie	464.30

**DELIBERATION
n° 05-04-2015****Remplacement du Secrétaire de Mairie par un secrétaire itinérant appartenant au Centre de Gestion**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de « mise à disposition » d'un agent itinérant en tant que besoin,
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget 2015,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles afin d'assurer le remplacement et de régler cette prestation de service au Centre de Gestion.

**DELIBERATION
n° 06-04-2015****Indemnité de gardiennage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer au prêtre de la Paroisse, une indemnité de gardiennage de l'Eglise pour un montant de 119.55 €uros pour l'année 2015


INFOS
Élections Régionales 2015

L'élection des conseillers régionaux aura lieu le dimanche 6 décembre 2015 et, en cas de second tour, le dimanche 13 décembre 2015.

Nos amis les chiens **ET** le stationnement!!!



Pour un village propre, nul ne crotte!

Depuis plusieurs semaines, nous constatons que quelques propriétaires de chien peu scrupuleux laissent leur animal faire leurs crottes partout dans nos rues et espaces verts.

Même si certains pensent que cela porte bonheur de mettre les pieds dans la M....., il est fortement désagréable et nauséabond d'en avoir plein les semelles ou devant sa porte.

Comme il est normalement plus aisé et plus rapide d'éduquer l'être humain, nous demandons à ces personnes du civisme et de la propreté pour le bien-être de tout le monde.

Un petit rappel de la loi s'impose:

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts

publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Une amende forfaitaire pour les contrevenants est prévue.

Problèmes de stationnement!

Pour rappel, la règle en vigueur à Brimont est le stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle : du 1er au 15 de chaque mois, stationnement du côté des numéros impairs, et du 16 au dernier jour du mois, stationnement du côté des numéros pairs. Bien évidemment, le but de ce rappel n'est pas de l'appliquer stricto-sensu demain mais simplement de rappeler qu'il existe des règles!

Dans une commune comme la nôtre, la règle qui doit primer est celle du **BON SENS!**

Malheureusement, nous constatons au quotidien que certains préfèrent se garer en permanence devant chez eux, quitte à gêner la circulation, plutôt que de penser à l'intérêt général...

Cette gêne occasionnée est regrettable, que ce soit pour les automobilistes comme pour les

engins agricoles. Une voiture doit parfois slalomer pour passer...Imaginez donc un tracteur, clairement, il ne passe pas !

Alors, nous faisons un appel à tous pour que chacun fasse des efforts afin de retrouver une circulation fluide dans notre village.

Si nous constatons encore ce problème à l'avenir, nous serons contraints d'appliquer la règle du stationnement alterné..

Déchets verts : cessez-le-feu !

Le brûlage des déchets verts dans les jardins des lieux d'habitation est la cause de nuisances importantes.

Outre le risque incendie et la gêne occasionnée par les odeurs, les feux de jardins sont la source de pollutions par l'émission d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. D'autres déchets de plastiques ou bois peints viennent parfois s'ajouter et aggraver cette pollution. C'est pourquoi...

le brûlage de déchets verts de jardin est **INTERDIT !**



Les déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies et d'arbuste, résidus d'élagage, feuilles mortes...) produits par les particuliers sont assimilés à des déchets ménagers. À ce titre, leur brûlage est interdit.

Contravention de 3^{ème} classe : jusqu'à 450 euros d'amende (article 131-13 nouveau code pénal).

Les solutions alternatives existent. Par respect pour votre santé, votre sécurité, pour l'environnement et votre voisinage, pensez-y !

- ramassage des bio-déchets en porte à porte
- apport volontaire en déchetterie
- compostage individuel ou collectif
- broyage individuel ou collectif
- dépôt dans des bennes de collectes

le brûlage des chaumes et pailles est **INTERDIT SAUF...**

L'arrêté préfectoral du 28 avril 2014 fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres du département de la Marne interdit la pratique du brûlage des chaumes et pailles. Des dérogations sont toutefois admises (article 7 de l'arrêté). Dans le cas où le brûlage est autorisé, il convient de respecter les consignes préfectorales.

La lettre
du Maire de la Marne Avril 2015

RAPPEL : il est interdit de brûler les chaumes et les pailles à une distance inférieure à :

- 25 m des récoltes de toute nature
- 50 m des routes départementales, routes nationales, autoroutes ou voies ferrées
- 200 m des agglomérations, des hangars et des meules
- 400 m des bois, plantations, haies, boisements linéaires, ripisylves et friches

le feu de plein air près d'un espace boisé **EST REGLEMENTE...**

Les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 10 juillet 1998.

Du 1^{er} mars au 30 septembre,

- il est défendu à toute personne de fumer dans les bois, forêt et reboisement peuplés de résineux
- il est interdit d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois
- il est obligatoire de déclarer en mairie 48h à l'avance, l'incinération de tous végétaux dans une bande comprise entre 200 m et 400 m des bois.

Il faut également respecter les consignes suivantes :

- une bande de 6 m de largeur au moins doit être mise à sol nu
- mise à feu ne devra être effectuée que sur un côté, par tranches successives et en remontant contre le vent
- allumage par temps calme, et après le lever du soleil, éteindre avant le coucher du soleil
- Surveillance sur place pendant le feu et pendant 12 heures après l'extinction

Le reste de l'année, lorsque le brûlage est permis, des précautions doivent être observées :

- Emplacement décapé à sol nu
- Surveillance constante
- Feux éteints par rejet de terre, foyer totalement recouvert.





Club de la Butte

De Brimont

Le club de la butte est une fois de plus heureux de vous faire participer à sa vie en communauté (goûter les deuxième et dernier lundis du mois). Oui, c'est maintenant le Lundi puisque nous ne pouvons plus avoir la salle le mardi pour cause d'activités périscolaires (auxquelles quelques adhérents du club participent le jeudi). Cela ne nous a pas trop perturbé et cela nous a permis de nous regrouper avec les petites dames qui s'appliquent à leurs travaux manuels tous les lundis.

Nous avons commencé l'année par un Repas Spectacle/Kabaret à la Renaissance à Laon. Un car nous y a conduit tranquillement et aucun problème pour le retour. On nous a servi un repas succulent. L'après midi, nous avons assisté à un spectacle/kabaret «Pétula Clark». Que des chansons bien connues, que nous avons pu reprendre tous en coeur.

Le 25 janvier, certains ont participé au spectacle «Luis Mariano» au Kabaret «le K» à Tinqueux.

Tout au long de l'année, les Loups

Blancs nous proposent des sorties ou des spectacles à des prix très intéressants.

Le 9 février : assemblée Générale du club de la Butte: toujours 37 adhérents, malheureusement les candidats potentiels sont toujours aussi timides. Le midi nous avons partagé un bon couscous.

Le 28 février, nous avons accueilli les Loups Blancs (dont nous sommes adhérents) pour leur Assemblée Générale.

A cette occasion, notre Présidente, Monique Dorgueille, nous a présenté sa démission et nous a proposé une nouvelle candidate, Sylviane Leclere, qui a été élue au conseil d'administration suivant.

Le vendredi 20 mars, c'était notre concours de belote, qui a toujours un grand succès (26 équipes). Nous avons passé un agréable après-midi. Joie de se rencontrer et ce, sans esprit de compétition.

Le 19 avril, nous avons participé à la brocante de Brimont. C'est toujours avec plaisir que ces dames préparent leur pâte et

confectionnent leurs gaufres, appréciées de tous les gourmands.

Le 25 avril : et oui! Ce sont des mois très intenses !! Notre repas dansant, malheureusement, n'a pas eu son succès habituel... Mais il est vrai que nos «Loups Blancs» vieillissent et que certains de nos anciens sont obligés de faire des choix suivant leur retraite. Nous avons passé une très bonne journée avec, comme d'habitude, un excellent repas. L'après-midi, un orchestre a su dynamiser les présents, qui comptent bien revenir l'an prochain.

Le 22 juin, nous avons reçu le club de l'Amitié de Courcy pour un barbecue géant. Chaque Brimontais avait préparé une entrée et les gens de Courcy les desserts. Nos «hommes» se sont distingués au barbecue. C'est toujours avec un grand plaisir que ces deux villages voisins se retrouvent pour terminer «l'année scolaire». Et puis nous nous promettons tous de nous retrouver en septembre après les «grandes vacances», bien méritées.

Bernadette PAILLARD



Présentation de la Bibliothèque

Interview

**Annie
Desplanques**

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots la bibliothèque ?

« Elle est ouverte les 2ème et derniers samedis de chaque mois. Nous nous relayons avec Madame Paillard pour tenir les permanences. »

Quand a-t-elle été créée ?

« En 2008, par Jean-Pierre Desplanques et Françoise Demolin »

Quels genres de livres ?

« On peut trouver des livres pour tout âge et de tout type : livres pour enfants, romans classiques, romans policiers, science-fiction, histoire... »

Avez-vous besoin de livres ?

« Nous aurions essentiellement besoin de livres pour enfants... »

Combien y-a-t-il d'adhérents ?

« Une trentaine, parents et enfants confondus. »

Un coup de main serait-il le bienvenu ?

« Les éventuels bénévoles seraient accueillis à bras ouverts... »

La bibliothèque est-elle réservée aux brimontais ?

« Non, nous avons par exemple des gens de Courcy qui viennent... »

Merci donc à Annie et Bernadette de faire vivre cette bibliothèque.

N'oublions pas de nous y rendre de temps en temps, il y a certainement de belles découvertes à faire !



IDEE bricolage

Comment faire une cage design pour votre lapin nain ?

C'est simple! A partir d'un meuble que vous aurez acheté dans une grande enseigne suédoise, vous pourrez faire un clapier de 120 cm de long qui s'intégrera parfaitement dans votre intérieur (prix de revient : environ 140 euros).

Pour cela, il vous faudra transformer un meuble BESTA (2 portes) en supprimant la séparation centrale . (Ne garder que les montants de chaque côté afin d'y fixer les tablettes à différentes hauteurs).

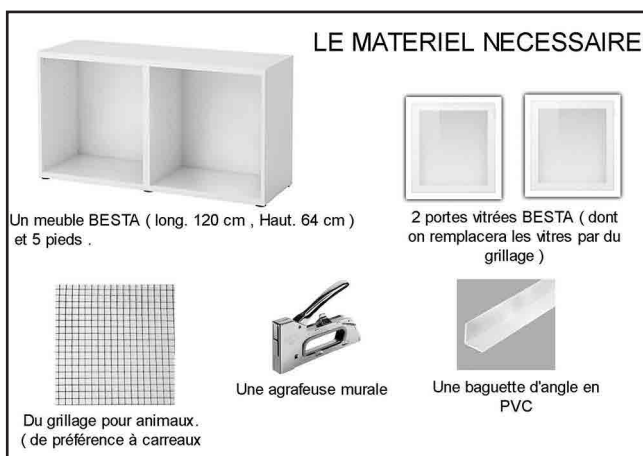
Vous pourrez ainsi faire deux étages pour que votre lapin puisse faire de l'exercice. Les tablettes en bois étant lisses, il est préférable de les recouvrir d'une planche de contreplaqué pour éviter à votre lapin de glisser .

Vous pourrez carreler le fond du meuble pour le rendre imperméable, avec des carrés de mosaïque par exemple.

Et voilà ! Maintenant , il ne vous reste plus qu'à équiper la cage (râtelier à foin, biberon, bac à litière, panier ...)

Petit conseil : inutile de recouvrir le fond de la cage avec de la litière (copeaux , chanvre , paille...). En effet, le lapin étant naturellement propre, il fera ses besoins dans un bac spécifique que vous placerez dans le coin de la cage (par exemple un bac à litière d'angle en PVC).

Et n'oubliez pas que si votre lapin se sent bien dans cet hôtel trois étoiles que vous lui aurez fabriqué, il aura besoin de sortir tous les jours se dégourdir les pattes dans la maison ou dans le jardin .



Que se passe-t-il dans notre **Ecole?**

SCOLAIRE



NOTRE VOYAGE A PARIS

Le jeudi 4 juin, nous sommes allés à Paris au Muséum d'histoire naturelle. Là-bas, nous avons visité la grande galerie de l'évolution : il y avait beaucoup d'animaux naturalisés de tous les continents ! Nous avons aussi participé à un atelier sur le régime alimentaire des animaux et un autre atelier sur la dentition. C'était bien mais c'était court !

18

le
Bri
mon
tais



NOS PROJETS POUR CETTE ANNEE

Nous avons participé à différents projets cette année : prix des Incorruptibles, enfant-auteur mais aussi le défi-arts. Les CE2 ont passé leur permis-piéton. Nous avons pris part aux écoles qui dansent, écoles qui chantent, rencontres ludo-éducatives et rencontres sportives. Venez visiter notre site internet : <http://ecoles-courcy-brimont.fr/>





Informations **Sycodec**

Déchetterie Brimont

20

le
Bri
mon
tais

**Quelques
informations utiles
à conserver près
de soi!**

Sources: Sycodec

www.sycodec.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 9h/13h

Mercredi : 9h/12h (nouvel horaire) et 14h/18h

Jedi : 9h/12h (Déchets d'Equipements électriques et
Electroniques) et 14h/18h

Vendredi et samedi : 14h/18h

Voici la liste des mots à retrouver dans la grille.

car	clou	coup	locomotive
carnaval	clé	court	marque
carré	concours	crapaud	oncle
carte	confiture	cravate	pique-nique
carton	conte	crocodile	placard
claque	coq	flaque	école
clique	coucou	liquide	

T	E	Y	G	L	I	Q	U	I	D	E	F	T	O	R
Q	W	L	E	U	Q	I	L	C	E	U	Q	A	L	F
C	P	Y	I	C	O	U	R	T	O	E	É	D	Z	C
C	U	R	T	D	E	C	L	Q	U	U	E	L	L	R
A	O	C	E	L	O	V	A	Q	O	V	C	A	C	U
R	C	U	C	R	E	C	I	R	I	C	Q	O	O	I
R	B	N	É	G	U	N	O	T	N	U	S	L	U	M
É	O	I	A	C	-	T	O	R	E	A	C	C	A	C
C	A	R	T	E	O	M	I	H	C	D	V	R	D	R
O	N	J	U	M	O	L	C	F	R	N	Q	A	T	A
L	X	Q	O	C	E	K	E	A	N	U	B	P	L	V
K	I	Q	O	T	R	A	C	D	E	O	T	A	O	A
P	V	L	N	G	I	A	W	P	B	L	C	U	L	T
C	M	O	X	E	L	C	A	R	T	O	N	D	E	E
D	C	F	W	P	D	C	O	N	C	O	U	R	S	Z

		1						
		2		3				4
			5			6		7
5			1	4				
	7						2	
				7	8			9
8		7			9			
4				6		3		
						5		

NOTES

22

le
Bri
mon
tais

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

CELA S'EST PASSÉ À BRIMONT..



THÉÂTRE BELLES EN SCÈNE

7/03

FETE PATRONALE / La Brimontaise.

Les manèges et autres attractions foraines ont pris leurs quartiers à Brimont pendant trois jours, du 2 au 4 mai 2015. Ainsi, depuis samedi, petits et grands ont pu faire le plein de sensations et de gourmandises en s'arrêtant sur les différents stands.

Le soir, un bal était organisé par l'association « La Brimontaise ».

Cette année, l'association « Etoile des jeunes » de Bourgogne est venue animer la place en nous offrant une démonstration de danse country.



FETE NATIONALE

Comme d'habitude le traditionnel défilé aux lampions a rassemblé beaucoup de monde et a été ponctué par un très beau feu d'artifices, sous un ciel clément.

Les boulistes ont pu s'affronter le lendemain lors d'un concours de pétanque.

INFOS PRATIQUES



AGENDA

Loto le 11 Octobre

Marché de Noël le 22 Novembre

Téléthon (concours de belote) 5 Décembre

Noël des enfants date non définie

www.brimont.fr

Retrouvez les actualités, agendas et autres informations sur notre site internet!

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Mercredi de 19h à 20 h

Samedi de 10h à 12h

03 26 49 65 43

mairie.brimont@

wanadoo.fr

www.brimont.fr

ECOLE

Elémentaire Brimont

03 26 49 62 46

Maternelle Courcy

03 26 49 62 91

Elementaire Courcy

03 2649 63 00

BIBLIOTHEQUE

2^{ème} et dernier samedi
de chaque mois de 11h
à 12h (sauf vacances et
jours fériés)

GENDARMERIE

Witry-lès-Reims

03 26 07 17 11

MESSE

A l'église de Brimont

dimanche 27 septembre

10h30

PRESBYTERE

2, place de l'église

51220 Merfy



Un habitant informé est un habitant satisfait.

Le Brimontais